

Nous avons vu renaître notre commerce avec les Antilles. Nous avons constaté que les prédictions relatives à la manière dont le tarif influencerait le prix des articles de consommation journalière, n'ont aucunement répondu à l'attente de ceux qui trouvaient le tarif ridicule à cet égard. Nous avons vu renaître d'anciennes industries et on en a inauguré des nouvelles. Nous avons appris que, de tous côtés, le ministre des finances a reçu des assurances qui doivent le rendre de plus en plus confiant dans la politique fiscale que l'administration actuelle a adoptée et se propose de mettre à effet. Mais, bien que le tarif soit une mesure excellente et bien mûrie, comme toutes les œuvres humaines, même celles des esprits les mieux doués, il demande des modifications, et moi pour un, je serai obligé, dans l'intérêt de mes commettants, d'appeler l'attention du ministre des finances sur quelques amendements que je crois très désirables.

PLUSIEURS VOIX : Ecoutez ! Ecoutez !

M. RICHEY : En réponse à ces applaudissements ironiques, je dirai que nous devons nous féliciter d'avoir un gouvernement toujours prêt à recevoir et désireux d'examiner les recommandations qui lui sont faites en vue d'améliorations jugées nécessaires. Oui, monsieur l'Orateur, je serai obligé de signaler à l'honorable ministre des finances des recommandations relatives à certains changements dans le tarif, et je ne doute pas que des représentations analogues viendront d'autres parties du pays et seront dûment considérées.

Laisant la question du tarif, je parlerai de la proposition qui nous est soumise concernant certaines réformes dans le service civil du Canada, qui peut supporter avantageusement la comparaison avec celui de tout autre pays. Mais si nous tenons au principe de permanence établi dans le service, si nous voulons le mettre à l'abri des inconvénients que les luttes de parti lui ont fait subir, il est excessivement désirable que nous adoptions un plan d'après lequel les candidats qui seront nommés à des places permanentes ne puissent y arriver qu'à la suite d'examens au concours. On sait que ce système fonctionne admirablement dans une autre partie de l'empire. Si on a exagéré ce système sous certains rapports, si on a dû ensuite faire certaines conces-

M. RICHEY.

sions, j'espère que le gouvernement, en élaborant cette mesure, profitera de tous les renseignements que l'on possède en Angleterre, et nul doute que la Chambre pourra de suite adopter et mettre à effet le projet de loi qui lui sera soumis à ce sujet.

Le discours nous signale ensuite le fait que les actes constitutifs des banques canadiennes expireront l'an prochain, et la nécessité de reconsidérer notre système monétaire, en autant qu'il se rapporte au commerce de banque. Chacun admettra combien il est désirable que les banques du pays soient établies sur une base ferme et solide, et, comme la circulation de la monnaie courante est au pays ce que la circulation du sang est au corps humain ; comme la vie dépend de l'activité de cette circulation, il importe d'en assurer le bon fonctionnement. Pour le moment, je me contenterai, à ce propos, de dire qu'en vue du développement du Nord-Ouest, je crois que le gouvernement du jour est parfaitement justifiable de nous soumettre une mesure relative à une émission plus considérable de monnaie canadienne.

L'acte de faillite est à peu près la dernière question dont j'ai à parler. Le discours du trône appelle notre attention sur ce sujet. Pendant la dernière session, j'étais persuadé que ce serait peut-être aller trop loin que de rayer cette loi de nos statuts sans la remplacer par une autre mesure mûrement étudiée : j'aurais voulu maintenir une loi de faillite. Mais j'avoue maintenant, après tout ce que j'ai appris à ce sujet pendant les vacances, après avoir recueilli, autant que j'ai pu le faire, les opinions qui ont cours dans nos centres commerciaux, j'avoue que je suis convaincu de la nécessité d'abolir, pour un temps du moins, l'acte de faillite. Une loi de cette nature est subordonnée à plusieurs questions importantes : protéger le failli, protéger ses créanciers, favoriser le développement des talents pour le commerce qui peuvent exister dans le pays. Si nous pouvons obtenir une loi qui réponde bien à ces conditions, je serai heureux d'enregistrer mon vote en faveur de pareille mesure. En attendant, la loi actuelle ne réalise aucunement les conditions dont il s'agit. Son application présente des inconvénients extrêmes. Or, d'après une vieille maxime,

“ Mieux valent des dégâts que  
[des inconvénients ? ”